LISTE DES DÉLIBERATIONS EXAMINÉES lors de la séance du Conseil Municipal du 15 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie JADAUD.

Date de convocation : 9 Février 2024

PRÉSENTS: JADAUD Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, REMPILLON Michel, TETRAULT Maryse, MERLET Serge, ROBERT Carine

EXCUSÉS:

Secrétaire de séance : TETRAULT Maryse

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Au cours de sa séance du 15 Février 2024, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryse TETRAULT,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024.

Domaine et Patrimoine :

- 1. Bâtiment multi services Impasse du Champ Marotte :
 - Validation de la phase APD Avant-Projet Définitif
 - > Demande de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de réaménagement d'un bâtiment en espace multi-services, 1 Impasse du Champ Marotte,
- Valide la phase Avant-Projet Définitif (APD) à 502 135 € HT,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, auprès du Conseil Départemental et du SYDEV,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Dépôt de registres d'Etat-Civil aux Archives Départementales

Validation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

de déposer au Service Départemental des Archives 21 registres d'Etat Civil, conformément à l'article L 212-11 du Code du Patrimoine qui précise que les collectivités de moins de 2 000 habitants ont l'obligation de déposer au service départemental d'archives compétent, à l'expiration d'un délai de cent vingt ans, les registres de l'état civil.

Aménagement du territoire :

- 3. Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER):
 - > Approbation des modalités de concertation pour la définition des zones

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'approuver les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

4. Aménagement et requalification urbaine du centre bourg de Féole – proposition de SOLIHA

Validation des projets de réhabilitation

VU l'étude de faisabilité technique et financière réalisée par l'Association SOLIHA Pays de la Loire en date du 16 Novembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue du Puits pour y créer 3 logements locatifs conventionnés avec l'ANAH en « très social » à destination de ménages aux ressources modestes,

Vie scolaire:

- 5. Contrat d'association avec l'Ecole privée Jeanne d'Arc :
 - Participation aux dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au versement de la participation à l'Ecole privée Jeanne d'Arc qui s'élève à 45 514.34 €, dans le cadre du contrat d'association,
- Accepte qu'un premier versement ait lieu en Janvier 2024 et le solde en Juin 2024.

Ressources Humaines:

6. Recours à un CDD accroissement saisonnier d'activité pour le service à la cantine à compter du 11 Mars 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi temporaire pour le service à la cantine à compter du 11 Mars 2024
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.
- Protection sociale complémentaire Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale;
- De donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Affaires financières :

8. Proposition de gratification à une stagiaire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

• le versement d'une gratification d'un montant de 100 € à Mademoiselle Maëlle BONNAUD.

Affaires diverses:

9. <u>Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire</u>
Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Le Maire, Magalie JADAUD

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie conformément à l'article L2121-25 du CGCT, Le 22/02/2024